

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 7 janvier 2014

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Présents :** Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Robert Bérubé, Christian Dionne, Éric Lavoie et Benoit Fraser.

**001.01.14                    LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 janvier 2014 soit accepté tel que présenté.

**002.01.14                    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

**003.01.14                    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

**004.01.14                    ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

<b>TOTAL SALAIRES</b>	<b>28 463.69 \$</b>
<b>TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ</b>	<b>86 819.04 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ</b>	<b>48 414.78 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>163 697.51 \$</b>

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 7 janvier 2014 et dont j'ai copie aux archives.

\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee,  
Directeur général

**005.01.14                    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 275 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014**

- A) RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FONCIÈRE 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS ;**
- B) D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET DES TARIFS POUR LES SERVICES : D'AQUEDUC, D'ÉGOUT,**

**D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE LA COLLECTE ET DE LA DISPOSITION  
DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DE LA VIDANGE DES  
FOSES SEPTIQUES POUR RÉSIDENCES ET COMMERCE ISOLÉS.**

**ATTENDU QUE** le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le Conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2014 - 2015 - 2016;

**ATTENDU QU'**un avis de motion de ce règlement a été donné à la réunion régulière du 12 novembre 2013 par le conseiller, M. Éric Lavoie;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement 275 soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le Conseil adopte le budget « dépenses » qui suit pour l'année financière 2014.

**DÉPENSES**

Administration générale	316 931,00 \$
Sécurité publique	192 872,00 \$
Transports	361 857,00 \$
Hygiène du milieu	423 042,00 \$
Participation au déficit OMH	4 643,00 \$
Participation Habitation Saint-Pacôme	2 700,00 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	92 986,00 \$
Loisirs et Culture	200 823,00 \$
Frais de financement	741 505,00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 337 359,00 \$</b>

**ARTICLE 2**

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

**A) Recettes spécifiques**

Services rendus - organismes municipaux	67 858,00 \$
Autres services rendus/autres recettes/sources locales	113 117,00 \$
Autres recettes (transferts)	288 992,00 \$
Service de la dette - 85 % (utilisateur)	354 592,00 \$
Service de la dette - 15 % (l'ensemble)	61 915,00 \$
Service de la dette - 25 % (zone industrielle)	23 079,00 \$
Coût d'exploitation - aqueduc et égout	166 572,00 \$
Réserve pour étangs aérés	0 \$
Vidanges	160 318,00 \$
Vidange des fosses septiques pour chalets, résidences et commerces isolés	10 800,00 \$
<b>TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES</b>	<b>1 247 243,00 \$</b>

**B) Recettes basées sur le taux global de taxation**

Immeubles du réseau des Affaires sociales	61 000,00 \$
Immeubles des écoles primaires	18 000,00 \$
Péréquation	111 200,00 \$
<b>TOTAL RECETTES BASÉES SUR TAUX GLOBAL</b>	<b>190 200,00 \$</b>

**C) Pour combler la différence entre les dépenses et le taux des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe générale à l'évaluation sera la suivante :**

**Recette de la taxe**

Une taxe foncière générale de 1.04655 \$/100 \$ d'évaluation imposable, sur une évaluation des immeubles imposables de 93 829 000,00 \$

Taxes générales	
(foncière générale, foncière voirie et foncière police)	752 338,00 \$
Quote-part – MRC de Kamouraska	144 638,00 \$
Immeubles du Gouvernement fédéral	2 300,00 \$
Immeubles du Gouvernement provincial	640,00 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>899 916,00 \$</b>

**GRAND TOTAL : 2 337 359,00 \$**

**ARTICLE 3**

Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES :</b>	<b>80 000 \$</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>160 000 \$</b>

**ARTICLE 4**

Les taux de taxe et de tarif énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2014.

**ARTICLE 5**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,04 655 \$/100 \$ pour l'année 2014 conformément au rôle d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se détaille comme suit :

Taxe foncière	.0058381/100\$
Service de la police	.0009745/100\$
Réseau routier	.0012057/100\$
Service de la dette 15%	.0006599/100\$
Service de la dette 25% (zone industrielle)	.0002460/100\$
Quote-part MRC	.0015415/100\$

**ARTICLE 6**

**Tarification – Aqueduc et égout (dette)**

Le Conseil fixe le tarif aqueduc et égout 2014 à 607,01 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéros 92, 119, 171, 189, 206, 212, 235, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

**ARTICLE 7**

**Tarification – Frais d'exploitation**

Les coûts d'exploitation pour l'aqueduc et l'égout seront chargés à 288,19 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéro 92, 119, 171, 189, 206, 212, 226, 235, 247, 261, 264, et 269 pour tous les immeubles identifiés.

**ARTICLE 8**

Le Conseil fixe le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des ordures et matières recyclables à 193,15 \$ pour l'année 2014, selon le règlement 262 soit l'unité de référence équivalente au 360 litres.

**ARTICLE 9**

Le conseil fixe le tarif pour la vidange de fosse septique à 67,92 \$ pour l'année 2014. Pour les chalets, le tarif est de 33,96 \$ pour l'année 2014.

#### **ARTICLE 10**

Le conseil fixe le tarif Réserve pour étangs aérés à 0,00 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéro 92, 119, 170, 171, 189, 206, 212, 226, 235, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

#### **ARTICLE 11**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 15 % pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **ARTICLE 12**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE SEPTIÈME (7<sup>e</sup>) JOUR DE JANVIER 2014.**

006.01.14

#### **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 956 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter un programme triennal d'immobilisations en prévoyant pour les trois prochaines années, soit 2014, 2015 et 2016, des dépenses d'immobilisations;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 et prévoit les dépenses suivantes, conditionnelles à l'obtention d'aide financière pour les projets ci-dessous mentionnés :

##### **PROJET 00001 en 2014**

Approvisionnement en eau secteur des petites côtes  
(Nord du Rocher) 50 000,00 \$

##### **PROJET 00002 en 2014**

Pavage de la rue Paquet 30 000,00 \$

##### **PROJET 00001 en 2015**

Modernisation des équipements d'aqueduc et d'égout 100 000,00 \$

##### **PROJET 00002 en 2015**

Pavage du chemin Nord du Rocher (phase1) 50 000,00 \$

##### **PROJET 00001 en 2016**

Modernisation des équipements d'aqueduc et d'égout 100 000,00 \$

##### **PROJET 00002 en 2016**

Pavage du chemin Nord du Rocher (phase 2) 30 000,00 \$

##### **PROJET 00003 en 2016**

Pavage de la rue Grand'Maison 30 000,00 \$

Tous ces projets étant conditionnels à l'aide financière des gouvernements supérieurs.

**FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE SEPTIÈME (7<sup>e</sup>) JOUR DE JANVIER 2014.**

**007.01.14**                    **SOUSSION POUR LA CONCEPTION LE JOURNAL MUNICIPAL LE PACÔMIEN**

**ATTENDU QUE** les charges de travail sont de plus en plus lourdes au niveau de l'administration municipale;

**ATTENDU QUE** la conception et le montage du journal municipal à nos bureaux représentent environ vingt (20) heures de travail par mois;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Camélia Design au pour la conception et le montage du journal municipal Le Pacômien au montant de mille deux cent quinze dollars (1 215,00 \$) taxes en sus pour la première parution et de quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (495,00 \$) taxes en sus pour les suivantes

**008.01.14**                    **MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR L'IMPRESSION DU JOURNAL MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme désire diminuer les coûts d'opération dans plusieurs postes de dépenses;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents de lancer un appel d'offres aux imprimeries avoisinantes pour les coûts de l'impression du journal municipal Le Pacômien.

**009.01.14**                    **RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Johanne Dubé à titre de représentante municipale pour la bibliothèque Mathilde-Massé auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2014, la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

**010.01.14**                    **RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT - NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Marc Bélanger à titre de responsable de la bibliothèque Mathilde-Massé auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2014, la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès de C.R.S.B.P.

**011.01.14**                    **MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR**

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de défibrillateur cardiaque mis à la disposition des citoyens dans la Municipalité de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QUE** le Centre municipal est de plus en plus achalandé par diverses activités communautaires;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à demander des soumissions pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque.

**012.01.14**                    **ACCEPTER LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

**ATTENDU QUE** le système téléphonique existant au bureau municipal est désuet et n'est pas muni d'un système de messagerie vocale;

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter la soumission de Inter-Select au montant de six mille cent vingt-cinq dollars et quarante-sept cents (6 125,47 \$) taxes incluses pour l'achat et l'installation d'un système téléphonique et messagerie vocale.

**013.01.14**

**INFORMER LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DE L'INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ POUR SE PORTER ACQUÉREUR DE LA LISIÈRE DE TERRAIN SITUÉ DANS LA CONTINUITÉ DE LA GANTERIE B.C.L., À L'ARRIÈRE DU LOT 4 319 596 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET SUR LE LOT 4 318 862 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la zone industrielle de la Municipalité située en bordure de la Route 230 à la sortie est du village de Saint-Pacôme est presque totalement occupée;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a pas d'autres secteurs pour son développement économique;

**ATTENDU QUE** trois des entreprises déjà présentes dans ce secteur, Transport Pierre Dionne, Perlite Canada et Érablières des Alléghanys, ont besoin d'espace supplémentaire et requièrent de la Municipalité de demander l'autorisation d'agrandir dans la continuité de ce qu'ils possèdent déjà vers la montagne de la Côte-des-Chats;

**ATTENDU QUE** ces trois entreprises se porteraient acquéreur de tout ce qui fait l'objet de la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q., en profondeur, sur toute la largeur actuelle de leurs propriétés;

**ATTENDU QU'**il n'y a que vis-à-vis le terrain de Ganterie B.C.L. que l'usage n'est pas encore défini;

**ATTENDU QU'**il y a un chemin d'accès entre Érablières des Alléghanys et Ganterie B.C.L. qui permettrait à la Municipalité d'offrir ces terrains en complémentarité de ces secteurs;

**ATTENDU QUE** cet espace pourrait permettre l'installation de quelques entreprises de nature commerciale ou industrielle.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'informer la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de l'intérêt de la Municipalité pour se porter acquéreur de la lisière de terrain situé dans la continuité de Ganterie B.C.L., à l'arrière du lot 4 319 596 du cadastre du Québec sur le lot 4 318 862 du cadastre du Québec pour lui permettre d'avoir une réserve convenable et utilisable à ces fins dans le cadre de la promotion du développement économique de la Municipalité.

**014.01.14**

**APPROBATION DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU PRÉVUES EN 2014 ET DEMANDE D'ACTE DE RÉPARTITION**

**ATTENDU QUE** comme par les années passées, plusieurs interventions en cours d'eau sont prévues par la MRC pour l'année 2014;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite obtenir par résolution notre approbation concernant chacun des projets avant d'entamer les processus menant à la réalisation d'intervention localisée;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la MRC qu'elle réalise un acte de répartition selon la méthode de mise à jour de l'acte de répartition à partir des anciens règlements et des données de la matrice graphique.

**015.01.14**

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'ACCREDITATION DES ORGANISMES**

**ATTENDU QUE** la politique d'accréditation des organismes a été adoptée le 6 décembre 2011;

**ATTENDU QUE** la plupart des organismes de Saint-Pacôme ont adhéré à la

politique d'accréditation des organismes;

**ATTENDU QU'**au point 4.2.2 de cette politique, les coûts d'impression et de photocopies chargés aux organismes sont selon le tableau suivant :

Type d'impression	Noir et blanc		Couleur	
	Recto	Recto Verso	Recto	Recto Verso
8 ½ " x 11 "	0,10 \$	0,20 \$	0,20 \$	0,40 \$
8 ½ " x 14"	0,16 \$	0,26 \$	0,30 \$	0,50 \$
11" x 17"	0,20 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,80 \$

**ATTENDU QUE** cette tarification entraîne des charges très importantes aux organismes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme ne désire pas faire du profit aux dépens des organismes qui animent la vie communautaire;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que le point 4.2.2 de la politique d'accréditation des organismes soit modifié comme suit :

Type d'impression	Noir et blanc		Couleur	
	Recto	Recto Verso	Recto	Recto Verso
8 ½ " x 11 "	0.05 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.20 \$
8 ½ " x 14"	0.05 \$	0.10 \$	0.20 \$	0.40 \$
11" x 17"	0.05 \$	0.10 \$	0.20 \$	0.40 \$

**016.01.14**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – MODIFICATION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE**

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption de la résolution numéro 254.09.13 le 24 septembre dernier, l'installation d'une chaudière électrique avec pompe a été effectuée;

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture à Plomberie Stéphane Martin au montant de vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et vingt-sept cents (21 496,27 \$) taxes incluses pour les modifications apportées au réseau de chauffage.

**017.01.14**

**SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2014**

**ATTENDU QUE** la semaine de l'action bénévole 2014 se tiendra du 6 au 12 avril au Québec sous le thème « Bénévole de la tête aux Pieds »;

**ATTENDU QUE** la passion habite les bénévoles et que leur engagement est entier, que ce soit envers une cause qu'ils ont adoptée ou par plaisir spontané;

**ATTENDU QUE** collectivement, ils se dévouent de la tête aux pieds, apportant une contribution essentielle à la qualité de vie des communautés;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer la semaine du 6 au 12 avril 2014, Semaine de l'action bénévole.

**018.01.14**

**SOUSCRIPTION ANNUELLE DU MUSÉE FRANÇOIS-PILOTE**

**ATTENDU QUE** le musée François-Pilote fait appel à l'appui de la population en devenant membre ou en faisant un don;

**ATTENDU QUE** le musée François-Pilote compte présenter à l'été 2014 une exposition du Musée canadien de l'agriculture intitulée « La santé à petites bouchées »;

**ATTENDU QUE** le musée François-Pilote poursuit toujours ses transformations en vue de devenir le musée de l'agriculture et de l'alimentation;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer au musée François-Pilote pour un montant de cent dollars (100,00 \$).

**019.01.14**

**DEMANDE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME AURÉLIA MARTIN ET M. STEVE LADOUCEUR**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

**ATTENDU QUE** Mme Aurélia Martin et M. Steve Ladouceur ont acquis la résidence sise au 22, chemin Nord du Rocher le 8 décembre 2013;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Aurélia Martin et M. Steve Ladouceur au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 22, chemin Nord du Rocher.

**CORRESPONDANCE**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**020.01.14**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h38.

---

Nathalie Lévesque  
Mairesse

---

Frédéric Lee  
Directeur général



